



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D006604I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 10. Schéma Directeur des écoles - Ecole Élémentaire Viotte : Programme de travaux, plan de financement et autorisation de lancer et signer le marché de maîtrise d'œuvre

Schéma Directeur des écoles
Ecole élémentaire Viotte : Programme de travaux, plan de financement-et autorisation de lancer et signer le marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	19/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon a décidé de mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et dans ce cadre d'engager un grand plan de rénovation des écoles.

Dans le cadre de ce plan de rénovation des écoles, phase 2, il a été décidé que l'école élémentaire VIOTTE ferait l'objet de rénovation énergétique dès 2022 :

Il convient aujourd'hui d'approuver le plan de financement, de solliciter les subventions et d'autoriser le lancement et la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

I. Contexte

La Ville de Besançon a décidé de mettre **l'éducation au centre de la vie des quartiers et dans ce cadre d'engager un grand plan de rénovation des écoles.**

Cet engagement prévoit notamment de multiplier par 3 le budget investi chaque année dans les écoles et les crèches, pour permettre d'accueillir les petits Bisontins, et leurs enseignants, dans des espaces éducatifs de qualité, afin de favoriser les conditions d'apprentissage.

De plus, le programme de rénovation des écoles et des crèches a pour objectif de prévoir l'adaptation au changement climatique (*rénovation énergétique, emploi de matériaux biosourcés, création d'oasis / îlots de fraîcheur avec moins d'asphalte, plus de jardins et plus de biodiversité, amélioration de la qualité de l'air intérieur...*).

Pour mener à bien ce programme, la collectivité a décidé de consacrer 10 M€ par an en moyenne en investissement pour des opérations de travaux dans les écoles et les crèches, soit 60 M€ à l'échelle du mandat, sur 6 ans.

Le plan de rénovation des écoles se déclinera, prioritairement, selon 2 grands types d'interventions sur les bâtiments, avec en fil conducteur, la transition énergétique et environnementale :

- Travaux de réhabilitation lourde (interventions sur tous les corps d'états) ;
- Travaux de performance énergétique (interventions principalement sur le clos couvert).

Dans le cadre de ce plan de rénovation des écoles, il a été décidé que **l'école élémentaire VIOTTE ferait l'objet de rénovation énergétique dès 2022.**

L'objectif minimal de performance à atteindre pour la rénovation énergétique des bâtiments est BBC - Effinergie Performance (Créf - 60 %).

De plus, lors des travaux de rénovation des toitures, l'installation de panneaux photovoltaïques sera étudiée en prestation supplémentaire éventuelle.

II. Programme de travaux

Le maître d'œuvre sera désigné au premier trimestre 2022 après une procédure avec négociation (article L. 2124-3 du code de la commande publique) pour lui confier une mission de base et une mission Ordonnancement pilotage et coordination de chantier. Le contrat de maîtrise d'œuvre aura une durée prévisionnelle de 42 mois.

Les caractéristiques principales des travaux programmés sont :

- Isolation thermique par l'extérieur, finition de façade à définir en collaboration avec l'architecte maître d'œuvre
- Isolation des soubassements périphériques
- Changement des menuiseries extérieures en bois ou bois-alu, y compris traitement acoustique
- Occultation des salles de classes, avec motorisation centralisée par salle
- Reprise de finitions et peinture uniquement sur les murs extérieurs
- Centrale double flux, y compris reprise des faux plafonds si nécessaire
- Mise en place d'un éclairage LED
- Etude de l'augmentation de la capacité de production photovoltaïque
- Mise aux normes électriques et raccordement GTB
- Travaux de mise en accessibilité (Ad'ap)
- Création d'un local électrique
- Création de deux locaux ménages.

Les travaux programmés permettront d'atteindre un niveau de performance « bâtiment à énergie positive » avec une consommation énergétique estimée à - 20 kWh EP /m².an (à comparer à la valeur initiale du calcul réglementaire avant travaux 151 kWh EP /m².an)

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Date prévisionnelle de début des prestations : février 2022

Phase études maîtrise d'œuvre : 9 mois y compris délais de validation du maître d'ouvrage (3 semaines / phase en moyenne)

Objectif lancement consultation travaux : octobre 2022

Phase chantier : 18 mois maximum y compris période de préparation de chantier de 4 semaines

Date prévisionnelle de fin : juin 2024

Livraison : rentrée 2024

Le coût global de l'opération est de 3 876 517 € TTC Toutes Dépenses Confondues, soit 3 230 431 € HT avec la décomposition estimative suivante :

- Etudes / maîtrise d'œuvre : 394 142 € HT
- Travaux : 2 341 840 € HT
- Frais divers, aléas, révision des prix : 494 449 € HT

III. Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat	969 129 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté	480 000 €
- Union Européenne (FEDER)	1 135 216 €
- Ville de Besançon	646 086 €
TOTAL HT	3 230 431 €
- TVA à la charge de la Ville de Besançon	646 086 €
TOTAL TTC	3 876 517 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le plan de financement de rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à lancer et à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte.

Pour extrait conforme
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Abdel Ghezali', written over a horizontal line.

Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.